

A2 FOURTI
Société à responsabilité limitée
au capital de 510 000 euros
Siège social : 1 rue Jubin
69100 VILLEURBANNE
890 151 194 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 MARS 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 5 080 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 080 euros
A la réserve légale	254 euros

Solde	4 826 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	119 883 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	124 709 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 124 709 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

Amine FOURTI

Actif	Valeurs au 30/09/2025			Valeurs au 30/09/2024
	Brut	Amort. et dépréc.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences et logiciels				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations incorporelles avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	36 346		36 346	
Constructions	327 117		327 117	
Installations techniques				
Autres immobilisations corporelles	44 549		44 549	
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations corporelles avances				
Immobilisations financières				
Participations	501 667		501 667	501 667
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	909 679		909 679	501 667
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				34 865
Autres créances	149 448		149 448	147 649
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions Propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	1 181		1 181	1 602
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	150 629		150 629	184 117
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 060 308		1 060 308	685 784

Bilan - Passif

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Passif	Valeurs nettes au 30/09/2025	Valeurs nettes au 30/09/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé: 510000)	510 000	510 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	6 310	5 944
Réserve statutaire		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	119 883	112 929
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 080	7 320
SITUATION NETTE	641 273	636 193
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	641 273	636 193
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) BIS		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	361 233	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus	55 479	
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	2 324	49 590
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	419 036	49 590
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III + IV)	1 060 308	685 784

	Du 01/10/2024 au 30/09/2025	Du 01/10/2023 au 30/09/2024	Variations	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation : Ventes de Marchandises Production vendue Montant net du chiffre d'affaires Production stockée Production immobilisée Subventions Reprise / amort., dép., prov. et transfert de charges Autres produits	Amine FOURTI ✓ Certifié par  47 686 47 686 1	173 633 173 633	-125 947 -125 947 1	-73 -73
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	47 687	173 633	-125 946	-73
Charges d'exploitation : Achats de Marchandises Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres appro. Variation de stock de matières premières Autres achats et charges externes (1) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires Cotisations sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations : Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges	7 164 824 37 313 0	4 872 800 165 365 0	2 292 24 -128 052 0	47 3 -77 110
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	45 302	171 038	-125 735	-74
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 385	2 596	-211	-8
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun : Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				

	Du 01/10/2024 au 30/09/2025	Du 01/10/2023 au 30/09/2024	Variations	
			en valeur	en %
Produits financiers : De participation D'autres valeurs mob. et créances de l'actif immob. Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dép., prov. et transfert Différences positives de change Produits nets sur cessions de V.M.P.	5 750	7 064	-1 314	-19
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	5 750	7 064	-1 314	-19
Charges financières : Dot. aux amort., dep. et aux prov. Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de V.M.P.	2 159		2 159	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	2 159		2 159	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	3 591	7 064	-3 473	-49
3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV + V - VI)	5 976	9 659	-3 684	-38
Produits exceptionnels (VII) Charges exceptionnelles (VIII)		890	-890	-100
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-890	890	-100
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	896	1 449	-553	-38
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	53 437	180 697	-127 260	-70
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	48 358	173 377	-125 019	-72
BENEFICE OU PERTE	5 080	7 320	-2 241	-31

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025 dont le total est de 1 060 308 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de 5 080 Euros.

L'exercice clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Règles, principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après

- déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Amine FOURTI

✓ Certifié par  yousign

Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations constatées ne peuvent pas faire l'objet de reprise ultérieure.

Frais de Recherche et Développement

Sans objet.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est

constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

La valeur nette des stocks à la clôture de l'exercice est la suivante :

- Matières Premières : 0 €
- Autres Approvisionnements : 0 €
- Produits Finis : 0 €
- Marchandises : 0 €
- En-cours de Biens : 0 €
- En-cours de Services : 0 €



Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.